

ORDER OF REFERENCE

ORDRE DE RENVOI

Thursday, June 28, 1973.

Le jeudi 28 juin 1973

Ordered,—That Bill S-6, An Act respecting Centre Amusement Co. Limited, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders.

Il est ordonné,—Que le Bill S-6, Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited, soit déferé au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

ATTEST

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

On Clause 1—

Mr. Foulis made a statement.

Mr. Durlay answered questions.

Clause 1 carried.

Clause 2 carried.

Clause 3 carried.

The Preamble carried.

The Title carried.

The Bill carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill S-6, without amendment.

At 7:58 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

CEARND DUGUET

Chairman

Mr. Durlay answered questions.

L'article 1 adopté.

L'article 2 adopté.

L'article 3 adopté.

Le préambule adopté.

Le titre adopté.

Le bill adopté.

Il est ordonné,—Que le projet de loi S-6 soit rapporté sans amendement.

À 7 h 58, le Comité s'est ajourné jusqu'à la convocation de la Chambre.

The Greffier de Comité
Alistair Fraser
Clerk of the Committee